



PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 22 SEPTEMBRE 2025– 17h30

Etaient Présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme JAILLET Françoise, M. CAUZARD Philippe, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. GROS Stéphane, M. PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, M. GEOFFROY Ludovic, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. MOREY Pascal, M. GALOPIN Christophe, M. COUCHOUX Pascal, M. GUIGUE Christian, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. BECHE André, M. PARISOT Denis, M. GANDREY Julien, Mme SIMONNET Chantal, M. DONGUY Roger, M. HAUTEVELLE Ludovic, M. PAPIN Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Assistaient à la réunion : M. Pierre-Emmanuel CREDOZ – Chargé de mission pour la réussite de la transition écologique, Mme Marie CUTULLIC - Chargée de mission LEADER, Mme Dorothée DION - Responsable du service SCoT, M. Sébastien RAVET - Chef de projet, Mme Aurélie TOUZOT -Agent du Syndicat Mixte, Mme Mélodie VINCENT JANNIN - Directrice de l'Office de Tourisme.

Le Président du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, M. Anthony VADOT, ouvre la séance, en constatant que le quorum est atteint et donne lecture de l'ordre du jour de la séance :

- Procès-verbal du précédent Comité syndical
- Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs
- Validation du projet de Contrat Local de Santé CLS 2025-2030 en vue de sa signature
- Coordination de l'accueil d'étudiants en santé dans le cadre d'une convention de partenariat avec la Ville de Louhans - Châteaurenaud et son CCAS
- Plan d'actions sur 5 ans pour un Projet Alimentaire Territorial PAT de niveau 2
- Candidature au niveau 2 du Projet Alimentaire Territorial PAT
- Demande de financement DRAAF BFC dans le cadre de l'appel à candidatures « Soutien à la structuration des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) de niveau 2 »
- Prix de vente de 200 exemplaires des Jeux de société BORDIER
- Office de Tourisme : Tarifs des partenariats 2026
- Renouvellement de la ligne de trésorerie
- Avis sur le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montret
- Avis sur le projet de la révision du Schéma de Cohérence Territorial – Air Energie Climat de Grand Bourg Agglomération
- Questions diverses

Il remercie tous les participants et constate la présence du Journal de Saône-et-Loire et de l'Indépendant.

M. Nicolas VILAIN est désigné comme secrétaire de séance.

Objet : Procès-verbal du Comité syndical du 19 mai 2025

M. le Président appelle les membres du comité syndical à arrêter le procès-verbal du Comité syndical du 19 mai 2025.

Aucune remarque n'est formulée sur le procès-verbal. Le procès-verbal du comité syndical du 19 mai 2025 est arrêté à l'unanimité.

Arrivée de M. Nicolas JACQUINOT, membre titulaire.

Objet : Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans le cadre de la délégation de pouvoirs que le comité syndical a accordé au Bureau et au Président du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne par délibérations du 27 juillet 2020 et du 4 décembre 2023, Monsieur le Président rend compte des décisions.

DECISIONS DU PRESIDENT pour la période du 6 mai au 8 septembre 2025 :

• **Dépenses :**

Budget principal :

- La Poste : affranchissements (avril à août) : 240,79€ TTC ;
- Cordonnerie MICHELIN : confection clés bureaux SMBb : 82,85€ TTC ;
- BRUNEAU : fournitures de bureau : 742,56€ TTC ;
- Est Bourgogne Média : abonnement annuel JSL pour un an : 380€ TTC ;
- UDSP 71 : prestation « formations PSC1 » : 218€ TTC ;
- CCAS Cuisery : prestation « Mieux Manger pour Tous » : 1 320€ TTC ;
- CCAS Louhans : prestation « Mieux Manger pour Tous » : 1 350€ TTC ;
- BIO Bourgogne : prestation Défi Famille à Alimentation Positive : 13 200€ TTC ;
- Ecurie des Marronniers à Louhans : prestation SISM : 150€ TTC ;
- Art-thérapeute Muriel BARTHELEMY d'ETRIGNY : prestation « bien vivre sa retraite » : 2 968€ TTC ;
- Psychologue Clémence AUTANT de Dijon : prestation « bien vivre sa retraite » : 3 080€ TTC ;
- BERGER LEVRAULT : achat registre concertation du public pour révision SCoT : 23,66€ TTC ;
- XEFI : fournitures agrafes pour photocopieur : 90,66€ TTC ;
- Tech Informatique : remplacement onduleur protection informatique : 178,80€TTC ;
- BUGAUD Jean-Claude : remboursement frais de déplacements réunion CODEV : 67,50€ TTC ;
- SPAR : frais de réception « programme santé précarité » et réunion révision SCoT : 93,04€ TTC ;
- SIFFERT Jérémie : achat jus de pomme pour séminaire SCoT : 28€ TTC ;
- Traiteur Michelet : frais de réception moment de convivialité agents : 160€ TTC ;
- Union Départementale Sapeurs Pompiers 71 : devis formations PSC1 : 2 657€ TTC ;

- ACTIVX Louhans : remplacement 4 ordinateurs Instruction Urbanisme : 4 161,60€ ;
- Mission Mobilité Louhans : devis Prestation conduite seniors : 3 464 € TTC ;
- CDG 71 : devis prestation Délégué à la Protection des Données : 1 296€ TTC ;

Budget annexe Régie Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne :

Fonctionnement :

- La Poste : affranchissement pour 250,56 euros TTC (avril 2025), 125,28 euros TTC (mai 2025), 107,22 euros TTC (juin 2025) et 457,20 euros TTC ;
- EDIMETA : achat d'un chevalet de trottoir pour le BIT de Cuisery et d'un panneau avec base pour le BIT de Pierre-de-Bresse : 457,14 euros TTC ;
- Star Progetti France : achat d'un rafraîchisseur d'air pour le BIT de Cuisery : 905 euros TTC ;
- ACTIVX Informatique :
 - Abonnement annuel Adobe Illustrator : 372 euros TTC ;
 - Interventions sur le BIT de Louhans pour connexion réseau pour 105,60 euros TTC et sur le BIT de Cuisery pour 182,50 euros TTC ;
 - Remplacement disque dur sur le portable direction : 463,20 euros TTC ;
- Bresse Informatique : Achat d'un stabilisateur : 94,80 euros TTC ;
- AME Jura Bureautique : fournitures administratives pour 389,45 euros TTC, (avril 2025), 36,24 euros TTC (mai 2025) et 215,23 euros TTC (juillet 2025) ;
- Cordonnerie Michelin : reproduction de clé (batterie vélo) : 18 euros TTC ;
- 3D Ouest : maintenance annuelle du logiciel taxe de séjour : 1 852,85 euros TTC et assistance hébergeurs 2024/2025 : 720 euros TTC ;
- INPI : transmission de propriété au Syndicat mixte des marques détenues par l'EPIC Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne : 54 euros TTC ;
- CRT Bourgogne-Franche-Comté : adhésion 2025 à BFC Tourisme, adhésion au Collectif de marque La Bourgogne et pack communication randonnée pédestre, Tourisme à vélo et Tourisme fluvial : 5 140 euros TTC ;
- L'Indépendant du Louhannais et du Jura :
 - Communication Fête de la Corniotte 2025 : 2 parutions banderoles + publi-reportages pour les lauréats du Concours de la Corniotte d'Or : 947,76 euros TTC ;
 - Communication Bress'Addict ! 2025 : 10 insertions demi-page en page culture + insertion dans le guide été : 4 973,04 euros TTC ;
- EBRA Médias / Journal de Saône-et-Loire : Fête de la Corniotte 2025 : publication dans le JSL du 24 mai pour 876,88 euros et partenariat web pour 556,92 euros TTC ;
- Radio Bresse :
 - Communication Fête de la Corniotte 2025 et campagne promotionnelle pour les lauréats catégorie artisan Boulanger-pâtissier : 571,20 euros TTC ;
 - Communication Bress'Addict ! 2025 : 856,80 euros TTC ;
- PAO 2 : Insertions double-page dans le magazine VaÉVient 2025 : 1 800 euros TTC ;
- Printies :
 - Outils de communication Fête de la Corniotte (chevalets x50, vitrophanies, affiches planimètres x5, affiches A4 x100, dépliants x500, gravure lots apprentis, réalisation des trophées pour les lauréats : 1 065,60 euros TTC) ;
 - Outils de communication Bress'Addict 2025 : modification du visuel, affiches A4 x150, affiches A3 x50 et affiches planimètres, bracelets x1 500 : 2 024,40 euros TTC ;
- Estimprim :
 - Impression de 20 000 exemplaires du set de table Bress'Addict ! 2025 : 1 093,20 euros TTC ;
 - Impression de 3 500 exemplaires du programme Bress'Addict ! 2025 : 936 euros TTC ;

- Impression de 2 000 exemplaires de la Carte Randonnées en Bresse bourguignonne : 727,20 euros TTC ;
- INGENIE : mise en place d'Open street map sur le site web de l'Office de Tourisme, en remplacement de google maps sur les cartes et plans interactifs : 720 euros TTC ;
- Restaurant Le Saint-Sauveur : accueil presse Allemagne (5 journalistes) en partenariat avec BFC Tourisme le 23 mai 2025 : repas pour 5 personnes : 175 euros TTC ;
- La Chaudronnerie du Roy : 3 lots (coupe-pâte) pour les apprentis lauréats du Concours de la Corniotte d'Or : 40,70 euros TTC ;
- VEGEA : achat de tabliers pour lots participants au Concours de la Corniotte d'Or 2025 : 297 euros TTC ;
- Centrakor :
 - Achats de petites fournitures pour l'organisation du Concours de la Corniotte d'Or : 41,79 euros TTC ;
 - Achats de décos pour les vitrines été des BIT de l'Office de Tourisme : 61,15 euros TTC ;
- Demont & Fontanelle : boissons pour le vin d'honneur du Concours de la Corniotte d'Or : 39 euros TTC ;
- Boulangerie RIDET Pascal à Louhans : frais de réception pour le vin d'honneur du Concours de la Corniotte d'Or : 90 euros TTC ;
- Le Fournil des Traditions à Cuisery : achat de 10 corniottes pour la dégustation au BIT de Cuisery pour la Fête de la Corniotte : 13,50 euros TTC ;
- Boulangerie Burdy à Louhans : frais de réception moment de convivialité agents Syndicat Mixte : 91,08 euros TTC ;
- SPAR :
 - Boissons et fournitures pour le Concours de la Corniotte d'Or : 4,69 euros TTC ;
 - Achats de boissons pour les visites nocturnes de Louhans et Cuiseaux : 14,25 euros TTC ;
- Auxerrois Tourisme : droit d'utilisation de la marque « Garçon, la note ! » : 250 euros TTC ;
- Alkemist Avocats : relecture des contrats et conventions dans le cadre de l'organisation du festival Garçon, la note ! : 600 euros TTC ;
- La Tournerie : programmation, préparation, communication, coordination et régie du Festival Garçon, la note ! 2025 en Bresse bourguignonne (20 concerts) : 10 380 euros TTC ;

Contrats de cession des groupes dans le cadre de « Garçon, la note ! » 2025 :

- La Tournerie : concert de Phil K chante Brel – Le Bistrot Gourmand à Cuiseaux le 27 juin : 450 euros TTC ;
- BELKA : concert de Calvin Coal Blues – l'Hecto Brew Pub à Louhans le 2 juillet : 500 euros TTC ;
- Traquenard production : concert de Maurice ! – Le Lithana à Ouroux-sur-Saône le 4 juillet : 550 euros TTC ;
- Touta Zicmu : concert de Cuba Libre – La Poularde à Louhans le 9 juillet : 500 euros TTC ;
- Salty Kiss Band : concert de Scatterbrain – Le Ptit Chapelat à La Chapelle-Naude le 11 juillet : 450 euros TTC ;
- Sanailulu : concert de Barzingault – Hostellerie Bressane à Saint-Germain-du-Bois le 16 juillet : 500 euros TTC ;
- La Musicolline : concert de Réservoir Blues – L'Auberge bressane à Serley le 18 juillet : 500 euros TTC ;
- Le S'Cabaret : concert de Margarita – Les 4 Chemins à Sens-sur-Seille le 23 juillet : 500 euros TTC ;
- Le cri du charbon : concert de Louis MEZZASOMA – Le Perron à Cuisery le 25 juillet : 500 euros TTC ;

- Productions LZM : concert de La Baronne – L’Eden Bar à Simard le 30 juillet : 500 euros TTC ;
- Label de K-DIX : concert de City Zen Kane – La Grotte à Sagy le 01 août : 450 euros TTC ;
- Les Megafonis: concert de Megafoni – Auberge de la Chapelle à La Chapelle Saint-Sauveur le 6 août : 500 euros TTC ;
- Vogue la galère production : concert de TEX’O – Chez René à Vincelles le 08 août : 350 euros TTC ;
- Halo Productions : concert de Maïté MERLIN – Comme à la Maison à Saint-Vincent-en-Bresse le 13 août : 500 euros TTC ;
- Ducky Duck : concert de Lucky Pepper – Le Marvans à Mervans le 15 août : 550 euros TTC ;
- Two Chords : concert de Two Chords – Doubs Rivage à Charette-Varennes le 20 août : 450 euros TTC ;
- La Roue Voilée : concert de Trio Biznaga – Chez Grand-Papa à Simandre le 22 août : 600 euros TTC ;
- L’Echelle bleue : concert de Burning Bananas – La Guinguette (camping) des Bords de Seille à Cuisery le 27 août : 550 euros TTC ;
- La Belle Asso 21 : concert de Go Go Gris-Gris – le Petit Bistrot à Montpont-en-Bresse le 29 août : 600 euros TTC ;
- Muphin : concert de Célia APRIL – l’Etoile du Rock à Montret le 5 septembre : 500 euros TTC ;
- CC Bresse Revermont 71 : location de 2 panneaux tri-flash pour concert « Garçon, la note » du 15 août 2025 à Mervans : 26 euros TTC ;
- Comité interprofessionnel de la Volaille de Bresse : achats d’articles pour la vente boutique : 624,02 euros TTC et 613,99 euros TTC ;
- Thy-cycle :
 - Révision des 4 vélos à assistance électrique et réparations + équipements : 596 euros TTC ;
 - Changement chambre à air sur 1 VAE : 31 euros TTC ;

- **Dépenses réalisées dans le cadre de la régie d'avance :**

- Carburant : 255,04 euros TTC ;
- Publications sponsorisées Facebook pour Bress’Addict ! 2025 : 149,97 euros TTC.

Investissement :

- Burotech : achat d’un fauteuil de bureau et d’une chaise visiteur pour le BIT de Cuisery : 645,24 euros TTC ;

- **Ressources humaines**

- Contrat à durée déterminée dans le cadre d’un remplacement temporaire d’un agent contractuel sur le grade d’adjoint administratif, du 20/05/2025 au 31/08/2025 ;
- Renouvellement d’un contrat à durée déterminée dans le cadre d’un remplacement temporaire d’un agent contractuel sur le grade d’adjoint administratif, du 01/09/2025 au 30/09/2025 : Conseiller en séjour à temps non complet 30/35^{ème} ;
- Contrat à durée déterminée pour accroissement saisonnier d’activité sur le grade d’adjoint administratif, du 2 juin au 30 septembre 2025 : Conseiller en séjour à temps complet ;

- **Délégation pour la préparation et la mise en place des billetteries au sein des régies « Boutique et prestations de services » de l'Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne**

- Rugby Club du Louhannais : billetterie repas de la Fête du Poulet de Bresse à Louhans le samedi 26 juillet 2025 à LOUHANS : commission de 3% sur le prix de vente des billets ;
- Comité Cuiseaux Pays des Peintres : billetterie des pass d'entrée pour l'Inter-Biennale des Arts de Cuiseaux du 30 août 2025 au 21 septembre 2025 : commission de 3% sur le prix de vente des pass.

Le comité syndical prend acte de ces décisions.

Arrivée de M. Didier FICHET, Mme Aline GRUET, Mme Claudette JAILLET, membres titulaires et de M. Julien GANDREY, membre suppléant.

Objet : Validation du projet de Contrat Local de Santé CLS 2025-2030 en vue de sa signature
--

- *Vu la délibération n°2016-033 du 11 Juillet 2016 relative à l'engagement du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne dans une démarche d'élaboration d'un Contrat Local de Santé à l'échelle de son territoire ;*
- *Considérant la signature du premier CLS le 18 juillet 2019 ;*
- *Vu le diagnostic territorial livré par l'Icone Médiation Santé fin janvier 2024 ;*
- *Considérant plusieurs réunions des groupes de travail courant 2024 et les réunions des élus référents santé du 26 février 2025 et du 09 juillet 2025 qui ont abouti à la validation des axes du second CLS, à la rédaction du projet de CLS socle et de ses fiches actions ;*
- *Considérant la réunion de Bureau du 8 septembre 2025*

M. Jean SIMONIN, Vice-Président en charge de la santé rappelle que face à des problèmes de vieillissement de la population et de désertification médicale de son territoire, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne avait décidé de s'engager dans le domaine de la santé par la délibération n° 2016-033 du 11 Juillet 2016 prise à 23 voix pour, 11 abstentions et 2 voix contre ce qui avait donné lieu en 2019 à la signature du premier CLS. Un avenant à ce premier CLS a été signé en décembre 2024, lui ajoutant une fiche action et permettant ainsi de le prolonger jusqu'à fin 2025.

Des défis de taille se sont imposés à ce premier CLS avec l'arrivée de la pandémie de COVID qui a perturbé toutes les activités mais qui a aussi mis en évidence l'importance de la coordination des professionnels de santé sur le terrain. De ce fait, afin de travailler l'accès aux soins de manière coordonné, le Contrat Local de Santé a impulsé la création de la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) 2B sur son territoire.

Pour la suite, les élus du Syndicat Mixte ont à cœur d'anticiper des problématiques grandissantes au niveau national et encore plus sur leur territoire mais aussi de réfléchir la santé comme un pilier de leurs différentes politiques (exemple : réécriture du Schéma de cohérence territoriale sous l'axe santé en cours). Ce deuxième CLS aura donc pour ambition de se rapprocher autant que possible du concept « Une seule Santé » (« One Health »).

Les élus référents santé ont donc validés en février 2025, 5 axes de travail pour ce nouveau CLS : « Accès aux soins », « Santé mentale », « Prévention et Promotion de la Santé », « Santé Environnement » et « Santé des personnes âgées ».

Les différents groupes de travail ont fait émerger des besoins et des idées qui ont contribué à la rédaction de 17 fiches actions en lien avec ces axes prioritaires. En parallèle, l'animatrice santé du Pays de la Bresse bourguignonne en lien avec l'animatrice territoriale en santé de l'ARS BFC a rédigé le projet socle du CLS et 2 fiches actions concernant sa gouvernance et son évaluation.

Le contrat local de santé sera donc constitué des documents suivants :

- Le projet socle
- Les fiches actions présentées de manière synthétique par M. Jean SIMONIN, Vice-Président en charge de la santé :

- **Axe « Accès aux soins »**

-Fiche action n°1-1 : Construire une politique territoriale attractive pour les professionnels de santé
-Fiche action n°1-2 : Participer à la coordination des professionnels de santé sur le territoire
Co-portage de cet axe avec les CPTS. La coordination permettra plus de moyens humains et financiers pour mener les projets.

- **Axe « Santé mentale et Psychiatrie »**

-Fiche action n°2-1 : Animer le Conseil Local en Santé Mentale (CLSM)
-Fiche action n°2-2 : Déployer des formations Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)
L'objectif est de redynamiser les commissions en continuant le travail sur les SISMs, la déstigmatisation, la prévention du suicide, s'impliquer dans le déploiement des FA santé mentale des CPTS et décliner le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM).

- **Axe « Prévention- Promotion de la santé »**

-Fiche action n°3-1 : Accompagner et soutenir les dispositifs de prévention et promotion de la santé à destination du public en situation de précarité
-Fiche action n°3-2 : Prévenir les conduites à risques
En lien avec le KAIRN 71 et d'autres partenaires pour le développement d'un programme sur les compétences psychosociales pour réduire les conduites à risques des jeunes.
-Fiche action n°3-3 : Déployer le Parcours d'Accompagnement Sportif pour la Santé (PASS) - Sport Santé
En lien avec le réseau sport santé, les CPTS, l'association Equipe de Soins Primaires (ESP) de Mervans.
-Fiche action n°3-4 : Promouvoir la lutte contre les cancers
Exemples d'actions : Arcad'elles, participation à des journées santé des femmes et des hommes.

- **Axe « Santé Environnement »**

-Fiche action n°4-1 : Sensibiliser les élus, les collectivités territoriales et la population aux maladies vectorielles et déployer les moyens de lutte contre les espèces invasives : moustique tigre, tique, ambroisie...
Sur l'ambroisie, l'objectif n'est plus de l'éliminer mais de freiner sa prolifération et de limiter les risques pour la santé en informant et sensibilisant le grand public.
-Fiche action n°4-2 : Permettre une acculturation et une sensibilisation des élus, professionnels et de la population à la santé environnementale et au concept « Une Seule Santé » dans le cadre de la réécriture du SCoT de la Bresse bourguignonne
L'objectif est de participer à la réécriture du SCoT pour construire des actions pilotes.
-Fiche action n°4-3 : Promouvoir une alimentation locale et accessible à tous via la participation aux travaux du PAT de la Bresse bourguignonne
-Fiche action n°4-4 : Permettre le déploiement d'action de prévention et de sensibilisation autour de la qualité de l'air (intérieur et extérieur), des perturbateurs endocriniens etc. notamment auprès des populations les plus sensibles
Cette fiche nécessitera de répondre à des appels à projets pour mettre en place des actions notamment à destination des femmes enceintes et jeunes enfants.

○ Axe « Santé des personnes âgées »

-Fiche action n°5-1 : Contribuer au déploiement de l'AMI CFPPA sur le territoire

-Fiche action n°5-2 : Contribuer au déploiement des politiques, dispositifs en faveur du maintien à domicile des personnes âgées (Ateliers Bons Jours, Centre de Ressources Territorial, fiche Parcours Personnes Agées Fragiles des CPTS, etc.)

Il faudra identifier les territoires sous couverts, faire la promotion des actions, participer aux groupes de travail sur le sujet.

-Fiche action n°5-3 : Anticiper le vieillissement de la population

Réalisation d'un diagnostic local avec les partenaires pertinents permettant d'identifier les futurs besoins en services, logements, formations de professionnels du grand âge et mobilité.

○ Axe « Coordonner, Animer et évaluer le Contrat Local de Santé »

-Fiche action n°6-1 Animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du Contrat Local de Santé

Fiche action qui acte le poste de chargée de mission santé et ses missions.

-Fiche action n°6-2 Evaluer le Contrat Local de Santé

Evaluation interne par la chargée de mission chaque année et évaluation externe par un prestataire choisi par l'Agence Régionale de Santé dans la dernière année du CLS.

Ce projet socle et ses 17 fiches actions sont désormais soumis aux différents signataires pour validation avant sa signature qui aura lieu d'ici la fin de l'année 2025. La période de réserve électorale ne permettant pas d'organiser un évènement comme prévu initialement en même temps que la signature, un temps fort de présentation du CLS sera organisé courant 2026.

Le Contrat Local de Santé est un outil évolutif, des fiches actions pourront être insérées ou supprimées tout au long de son existence comme par exemple sur la thématique « Population en situation de handicap » qui a pour l'instant été mis en attente.

M. le Président et M. Jean SIMONIN sont satisfaits de la mise en œuvre du 1^{er} CLS et espèrent que le nouveau CLS puisse avoir le même succès. Ils saluent le travail actif de la chargée de mission Santé qui a permis de réaliser beaucoup d'actions sur tout le territoire.

Pour répondre à M. Roger DONGUY, M. le Président précise que 2 Communautés Professionnelles Territoriales de Santé couvrent notre territoire : la CPTS de la Bresse bourguignonne et celle du Tournugeois.

A l'unanimité, le comité syndical :

- ***VALIDE les présents documents constitutifs du Contrat Local de Santé,***
- ***AUTORISE M. le Président à signer le Contrat Local de Santé.***

Objet : Coordination de l'accueil d'étudiants en santé dans le cadre d'une convention de partenariat avec la Ville de LOUHANS-CHATEAURENAUD et son CCAS

- *Vu le Contrat Local de Santé du Pays de la Bresse bourguignonne ;*
- *Vu la fiche action « Construire une politique territoriale attractive pour les professionnels de santé » du Contrat Local de Santé ;*
- *Vu le projet de santé de la CPTS 2B contenant une fiche action sur l'attractivité du territoire ;*
- *Considérant les échanges entre les représentants de la Ville de LOUHANS-CHATEAURENAUD et ceux du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne ;*
- *Vu la délibération prise le 26 juin 2025 par la Ville de LOUHANS-CHATEAURENAUD ;*

- *Vu le règlement Hippocrate 71 porté par le Conseil Départemental de Saône-et-Loire et prolongé lors de l'assemblée départementale du 30 juin 2025 ;*
- *Considérant le séminaire SCoT-AEC du 8 juillet 2025 orienté sur la santé ;*
- *Considérant la réunion de Bureau du 8 septembre 2025 ;*

M. Jean SIMONIN, Vice-Président en charge de la santé annonce que depuis le premier Contrat Local de Santé, un travail sur l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé et les étudiants est réalisé. Ce travail s'est trouvé renforcé par la création des CPTS ayant également cette thématique dans leurs projets de santé. Un portrait de territoire a été réalisé en 2024 et un livret d'accueil des étudiants sera finalisé d'ici la fin de l'année 2025. De plus, un travail de fond sur le logement des étudiants en santé à proximité des maitres de stage a été lancé sur le territoire.

Il explique que, en parallèle, dans le cadre de sa démarche « Ville amie des ainés », la Ville de LOUHANS-CHATEAURENAUD a retenu la thématique « autonomie, services et soins » comme une thématique majeure pour laquelle elle a souhaité proposer une action de réflexion sur le logement pour accueillir des étudiants en santé pendant leurs périodes de stages et ainsi favoriser l'installation de nouveaux professionnels sur son territoire.

Dans le cadre sa délibération prise le 26 juin 2025, la Ville de LOUHANS-CHATEAURENAUD considère que le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, porteur du Contrat Local de Santé, effectuera la centralisation des besoins en logements et orientera les étudiants vers les logements disponibles.

La convention proposée (jointe aux convocations) précise notamment :

- les engagements pris par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, du CCAS de LOUHANS et de la Ville de LOUHANS-CHATEAURENAUD,
- et les conditions financières.

L'accord du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne engagera la chargée de mission Santé à :

- Coordonner l'ensemble du dispositif d'accueil des étudiants en santé.
- Tenir à jour un tableau de suivi des demandes et des logements disponibles sur la commune de LOUHANS-CHATEAURENAUD.
- Être l'interlocutrice unique des étudiants en matière d'hébergement dans ce cadre.
- Et à répartir les logements disponibles selon les besoins identifiés.

Elle devra également participer à un comité de suivi qui se réunira au moins une fois par an afin d'évaluer le dispositif, d'ajuster les modalités de fonctionnement et d'anticiper les besoins futurs.

Mme Béatrice LACROIX MFOUARA demande combien de logements ont été recensés. M. le Président répond qu'il en existe un à Louhans.

Il existe aussi ce type de logements sur les communes de Varennes-Saint-Sauveur et Montret gérés par la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom'. La commune d'Ouroux-sur-Saône va également en proposer prochainement.

La commune de Louhans souhaite un chapeautage du Syndicat en considérant que cet appartement pourra accueillir des étudiants pratiquant leur activité sur une autre commune que Louhans.

M. le Président répond à Mme Nadine ROBELIN que les seules les charges sont réclamées aux occupants.

A l'unanimité, le comité syndical :

- **VALIDE cette convention conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature et renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une des parties avec un préavis d'un mois.**
- **AUTORISE M. le Président à signer cette convention.**

Arrivée de M. Stéphane BESSON, membre titulaire et départ de M. Philippe CAUZARD, membre titulaire.

Objet : Plan d'actions sur 5 ans pour un Projet Alimentaire Territorial PAT de niveau 2

- *Vu l'inscription du Projet Alimentaire Territorial PAT dans le Contrat pour la Relance et la Transition Ecologique CRTE 2021-2026 signé avec l'Etat et le Conseil Départemental de Saône-et-Loire ;*
- *Considérant les réunions du Comité de Pilotage CoPil PAT depuis 2021 ;*
- *Considérant les actions expérimentales PAT en lien avec le Contrat Local de Santé dont « Mieux Manger Pour Tous » ;*
- *Vu le courrier de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt DRAAF de Bourgogne-Franche-Comté en date du 17 février 2023 attribuant au PAT le niveau 1 pour 3 ans ;*
- *Vu l'inscription du PAT dans le programme LEADER financé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural FEADeR 2023-2027 géré par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté ;*
- *Vu la délibération n°2024-051 du 30 septembre 2024 relative à la présentation du diagnostic du PAT par ACTIVE ;*
- *Considérant les réunions publiques fin 2024 et les ateliers thématiques du premier semestre 2025 ;*
- *Considérant l'annonce, par la DRAAF, de la préparation d'un appel à candidatures 2025 pour financer des PAT de niveau 2 avec une enveloppe régionale de 597 925 euros ;*
- *Vu l'instruction technique DGAL/SDATAA/2025-363 en date du 10 juin 2025 concernant le dispositif de reconnaissance officielle des PAT par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire ;*
- *Vu le communiqué de la DRAAF en date du 25 juin 2025 sur le lancement de l'appel à candidatures PAT de niveau 2 avec une première relève au 25 septembre 2025 ;*
- *Vu l'avenant de prolongation en date du 25 juin 2025 pour le financement des chèques alimentaires dans le cadre du programme « Mieux Manger Pour Tous » avec un délai d'exécution prorogé jusqu'au 30 juin 2026 ;*
- *Considérant l'appui du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne à la candidature de la Croix Rouge au programme « Mieux Manger Pour Tous » ;*
- *Vu le plan d'actions 2025-2030 du PAT de Saône-et-Loire adopté en assemblée départementale du 30 juin 2025 ;*
- *Considérant l'atelier PAT lors du « forum COP BFC » du 3 juillet 2025 pour la Saône-et-Loire ;*
- *Considérant les annonces nationales sur les futures restrictions budgétaires 2026 ;*
- *Considérant les appels nationaux à l'utilisation systématique des fonds européens ;*
- *Considérant le bilan du PAT pour le niveau 1 ;*
- *Considérant la réunion de Bureau du 8 septembre 2025 ;*

M. Didier LAURENCY, Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire, rappelle que la période de 3 ans accordée pour le niveau 1 du Projet Alimentaire Territorial PAT arrive bientôt à échéance ; les moyens humains mobilisés depuis 2022 par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne (temps de

travail des chargés de mission Santé, LEADER et de transition écologique) ainsi que le soutien financier de partenaires (Conseil Régional et Europe pour l'ingénierie, Conseil Départemental pour le diagnostic et l'Etat pour des actions expérimentales) ont permis de progresser dans la démarche.

La stratégie proposée s'intitule « Des productions bressanes de qualité consommées localement » afin de :

- Garantir la diversité des productions
- Consolider l'image d'un terroir de qualité
- Et augmenter les volumes consommés localement.

Issu de cette stratégie locale, le plan d'actions du PAT doit, conformément à l'instruction nationale du 10 juin 2025, obligatoirement présenter au moins une action dans les 7 thématiques suivantes :

1. Justice sociale avec la lutte contre la précarité alimentaire ;
2. Nutrition et santé en soutien au Programme national nutrition santé ;
3. Environnement avec la préservation des ressources, de la biodiversité et avec l'atténuation et l'adaptation au changement climatique dont la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
4. Economie alimentaire avec le développement de filières territorialisées en soutien d'un changement de pratiques agricoles et avec le développement de labels publics (à travers l'amont agricole, la transformation, le commerce de gros, la distribution et la restauration) ;
5. Restauration collective avec les approvisionnements en produits durables et de qualité (loi EGALim) ;
6. Education à l'alimentation dans le temps scolaire et extrascolaire ;
7. Le foncier et l'urbanisme.

Les thématiques 5,6 et 7 doivent être des leviers transversaux du plan d'actions.

En Bresse bourguignonne, les 7 actions phares (une par thématique obligatoire) du plan d'actions PAT proposé pour le niveau 2 sur 5 ans sont :

1. Intégrer la filière agricole dans la lutte contre la précarité alimentaire (nouvelles actions portées par La Croix Rouge dans le cadre du programme « Mieux Manger Pour Tous ») ;
2. Actions de nutrition santé dont le soutien à la volaille de qualité (liens avec le Contrat Local de Santé et les professionnels de la volaille de Bresse) ;
3. Renforcer la filière de plaquettes bocagères bressanes en intégrant la gestion de la ripisylve (préservation des haies avec le développement de la filière de plaquettes bocagères bressanes créée par la Coopérative Agricole Bourgogne du Sud en partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs de Saône-et-Loire) ;
4. S'appuyer sur la marque La Viande Bressane pour structurer les filières locales (relance, avec l'association des éleveurs allaitants bressans et en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire, du projet « Viande bressane » financé dans le cadre du LEADER 2014-2022) ;
5. Utiliser l'approvisionnement des collèges comme effet levier pour l'ensemble de la restauration collective, en partenariat avec le Département de Saône-et-Loire (massification, après une première expérimentation locale à concrétiser en partenariat avec le Conseil Départemental de Saône-et-Loire, des commandes dans les cantines scolaires) ;

6. Sensibilisation des professionnels travaillant au contact des jeunes (dont les Accueils de Loisirs Sans Hébergement) à l'alimentation (Pôles Enfance Jeunesse Familles PEJF des Communautés de Communes) ;
7. Mettre les outils de l'urbanisme au service d'une économie agricole valorisant le terroir bressan (Elaboration d'un SCoT valant PCAET et de nouveaux PLUi après celui de Terres de Bresse : préservation des terres agricoles, préconisations pour la gestion de l'eau, etc.).

M. Didier LAURENCY décrit chaque action en lisant des extraits de l'annexe 4 jointe aux convocations.

Il ajoute que le syndicat a reçu plusieurs courriers de partenaires soutenant les actions citées ci-dessus. Il cite notamment la Croix-Rouge Française, le Comité Interprofessionnel de la Volaille de Bresse (CIVB), Bresse Coop Volaille, la Coopérative Bourgogne du Sud, la Fédération Départementale des Chasseurs de Saône et Loire, l'association des Eleveurs Allaitants de la Bresse bourguignonne, la Chambre d'Agriculture de Saône et Loire, le Département de Saône et Loire et les 4 communautés de communes de la Bresse.

Pour le financement de ce plan d'actions pour la Bresse bourguignonne, la priorité est de mobiliser le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural FEADeR via ses mesures nationales ou régionales ainsi que le programme LEADER quand cela sera nécessaire ; l'Etat sera également sollicité dans le cadre de son soutien à la structuration des PAT de niveau 2 donc principalement des crédits d'ingénierie en sachant que les chargés de mission Santé, LEADER et de transition écologique continueront d'être mobilisés comme ils l'ont été durant le niveau 1.

Une 8^{ème} action structurante intitulée « Appui aux investissements collectifs souhaités par les producteurs locaux » permettra d'accompagner des projets pour la transformation (exemple de la future conserverie à SAINT-USUGE, etc.) et la distribution (exemple de la nouvelle épicerie à DOMMARTIN-LES-CUISEAUX, etc.).

Ces 8 actions seront mises en œuvre jusqu'en 2030.

La gouvernance, instituée pour le niveau 1, sera élargie et partagée afin d'être représentative de tous les axes de travail du plan d'actions ; la gouvernance définitive sera construite après les élections municipales et intercommunales de mars 2026.

M. Roger DONGY demande comment se porte la filière de la Volaille de Bresse par rapport au marché. M. Didier LAURENCY répond que cette filière doit être encouragée et dynamisée pour attirer des nouveaux producteurs et acquérir de nouveaux marchés. C'est un outil collectif à soutenir.

A ce jour, la filière s'essouffle avec une production difficile à maintenir faute de nouveaux éleveurs et d'ambition commerciale.

M. Denis JUHE estime qu'il faut repenser de manière globale la façon dont on commercialise nos produits locaux. Il faut se diriger vers d'autres points de vente que les grandes surfaces.

M. Christian GUIGUE affirme qu'il s'agit d'une dynamique économique : si les quantités augmentent, les prix baisseront et il sera plus facile de commercialiser ce produit.

A l'unanimité, le comité syndical :

- ***VALIDE ce plan d'actions sur 5 ans pour un Projet Alimentaire Territorial PAT de niveau 2.***

Objet : Candidature au niveau 2 du Projet Alimentaire Territorial PAT

- *Vu le plan d'actions sur 5 ans pour un Projet Alimentaire Territorial PAT de niveau 2 ;*
- *Considérant la réunion de Bureau du 8 septembre 2025*

M. Didier LAURENCY, Vice-Président délégué à l'aménagement du territoire, explique qu'une candidature au niveau 2 du Projet Alimentaire Territorial PAT doit être conforme à l'instruction nationale du 10 juin 2025 ; pour ce faire, elle doit respecter :

- Les 7 thématiques obligatoirement présentes dans le plan d'actions sur 5 ans
- Le contenu type du bilan concernant les 3 ans du niveau 1
- Les 5 prérequis
- Et les 4 critères obligatoires.

Le bilan concernant les 3 ans du niveau 1 comporte :

- Le rappel des objectifs initiaux, de la gouvernance et de la concertation mises en place, des actions réalisées avec le calendrier ;
- La synthèse des résultats obtenus, sur la base des indicateurs de moyens et de résultats prévus dans le projet ;
- La synthèse des difficultés rencontrées ;
- La présentation synthétique des livrables et des actions de valorisation du projet réalisés pendant les phases antérieures ;
- La description de l'évolution du système alimentaire et des indicateurs de suivi mis en place afin de mesurer l'impact du PAT sur le territoire.

Les 5 prérequis sont :

1. Le portage du projet avec la présence d'au moins un(e) élu(e) référent(e) et avec la justification de la mobilisation des différents services de la structure porteuse concernés par le plan d'actions ;
2. Une démarche collective et concertée (engagement des acteurs du territoire et /ou partenaires : producteurs, transformateurs, logistique, distributeurs, collectivités territoriales, habitants du territoire, société civile, services déconcentrés de l'Etat...) avec la signature de documents attestant de l'engagement des partenaires classés par type de partenariat (financier, technique, politique), avec l'opérationnalité du dispositif d'association des communes du territoire et avec une communication auprès des acteurs via le portail <https://france-pat.fr> et plus large (événement, newsletter, présence du PAT à des évènements du territoire, etc.) ;
3. La transversalité de la démarche avec une description détaillée de l'articulation et de la cohérence du projet avec les schémas structurants (CRTE, PCAET, CLS, SCoT, etc.), avec une association des coordonnateurs de ces dispositifs à la gouvernance et/ou aux groupes techniques du PAT et avec une analyse des programmes régionaux (ayants traits à l'agriculture, l'alimentation et/ou au développement durable) en lien avec le diagnostic et les actions du PAT ;
4. La coopération inter-PAT avec l'invitation des PAT supra, infra et voisins à la gouvernance et avec l'intégration et la contribution aux dynamiques de mise en réseau des PAT (national, régional et départemental) ;

5. Le suivi systémique des actions et des partenariats avec au moins un indicateur par thématique de la Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat SNANC et fixation d'un objectif quantitatif par indicateur sélectionné et avec 100% des restaurants collectifs sous la responsabilité du porteur de PAT inscrits sur « ma cantine » et ayant déclaré à partir de 2025.

Se rajoutent 4 critères obligatoires :

1. Diagnostic partagé aux membres du CoPil et aux acteurs du PAT ;
2. Mise en œuvre d'actions opérationnelles avec un plan d'actions délibéré comprenant le calendrier, la gouvernance et les moyens associés sur plusieurs axes et thématiques de la SNANC ;
3. Pilotage, moyens financiers et animation pérennes et cohérents avec une gouvernance en place, effective et représentative des partenaires impliqués et des actions prévues (la gouvernance doit être élargie et partagée, représentative de tous les axes de travail du plan d'actions), avec la mise à disposition (engagée ou prévue) d'au moins 1 Equivalent Temps Plein ETP pour l'animation et la coordination, à minima 5 ans (engagement sur l'honneur) et avec un plan de financement réalisé (engagements financiers acquis ou prévus dans le cadre de délibérations afférentes) ;
4. Dispositif d'évaluation de l'impact du projet avec la validation d'une méthode couplée à des indicateurs de suivi et d'évaluation pertinents.

S'agissant de l'engagement sur l'honneur pour le 1 ETP obligatoire (depuis le 10 juin 2025, le comité de sélection pourra exceptionnellement et sur justification accepter un nombre d'ETP inférieur, en respectant un plancher de 0,6 ETP) : en cas de validation de la candidature au niveau 2, la priorité sera la mobilisation des agents existants ou, à défaut, la création d'un nouveau poste sous réserve d'un subventionnement conséquent.

Pour les agents existants, ce sont :

- le chargé de mission pour la réussite de la transition écologique car le PAT est inscrit, depuis 2021, dans le CRTE signé avec l'Etat,
- la chargée de mission Santé via la Fiche action n°4-3 « *Promouvoir une alimentation locale et accessible à tous via la participation aux travaux du PAT de la Bresse bourguignonne* » du nouveau CLS,
- et la chargée de mission LEADER via la fiche-action « Alimentation de proximité et de qualité » financée par le FEADeR.

Une demande de reconnaissance de niveau 2 permet de solliciter des financements nationaux dans le cadre d'un appel à candidatures ouvert jusqu'au 25 septembre 2025.

M. Jean-Pierre GALLIEN signale qu'acheter des produits de meilleure qualité coûtera plus cher alors il demande si les cantines bénéficieront d'une réduction de prix. Pour M. Didier LAURENCY, dans une démarche collective, les producteurs locaux travailleront leur prix et leurs produits ne seront peut-être pas beaucoup plus chers.

M. Ludovic GEOFFROY souhaite une explication sur l'ETP dédié à ce dossier. M. le Président dit qu'il sera partagé entre la chargée de mission Santé, la chargée de mission LEADER et le chargé de mission CRTE. Concernant ce dernier, il signale que le syndicat mixte espérait 2 sources de financement mais

que ces 2 demandes ont été rejetées. D'autres pistes sont donc étudiées : le Fonds Vert et le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT).

M. Stéphane GROS demande une estimation de ce coût salarial sur une année. M. le Président mentionne un montant d'environ 35 000 euros par an. Il précise qu'aucune dépense n'était prévue dans le budget 2025 et que le fond de roulement du syndicat permettra de financer ce poste sur une petite durée. Si aucune aide financière n'est trouvée, il proposera de baisser la masse salariale ou d'augmenter les cotisations des communautés de communes.

Il fait remarquer que le syndicat fonctionne sur ce principe depuis sa création, notamment avec le salaire des agents Leader. Les élus doivent se prononcer sur les besoins du territoire et c'est en fonction des volontés politiques que le syndicat adapte son ingénierie en essayant de trouver des aides financières et / ou en adaptant son budget.

M. Didier LAURENCY confirme que si les élus souhaitent une meilleure économie, il faut s'en donner les moyens.

M. Stéphane GROS regrette que ce travail soit confié à nos agents techniques. Il affirme que des partenaires comme le Département, la chambre d'agriculture pourraient gérer ce dossier.

M. Didier LAURENCY n'est pas d'accord. Il pense qu'il est nécessaire d'avoir un pilotage en interne. Ce n'est pas la chambre d'agriculture qui mettra en place notre PAT. Elle pourra nous aider mais elle ne gérera pas ce dossier seule. Il faut un lien entre toutes les structures qui nous aideront. Sans pilotage en interne, ce dossier n'aboutira pas. Si on regarde les PAT existants sur les autres territoires, c'est un aboutissement fantastique pour les producteurs, les entreprises et la population. C'est un risque de maintenir ce poste sans savoir si on obtiendra une aide financière mais l'enjeu en vaut la peine.

A l'unanimité, le comité syndical :

- *AUTORISE M. le Président à déposer la candidature pour le niveau 2.*
- *AUTORISE M. le Président à signer les documents demandés dans le cadre de cette candidature.*

Objet : Demande de financement DRAAF BFC dans le cadre de l'appel à candidatures « Soutien à la structuration des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) de niveau 2 »

- *Vu la publication, le 25 juin 2025 par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, de l'appel à candidatures « Soutien à la structuration des Projets Alimentaires Territoriaux PAT de niveau 2 » ;*
- *Considérant la date limite du 25 septembre 2025 pour répondre à cet appel à candidatures en Bourgogne-Franche-Comté ;*
- *Vu la demande de candidature de niveau 2 pour le PAT ;*
- *Considérant la réunion de Bureau du 8 septembre 2025 ;*

Le Président explique que cet appel à candidatures permet de demander un soutien financier de l'Etat en faveur des PAT de niveau 2, grâce aux crédits issus de la planification écologique, et ce afin d'assurer la poursuite de la dynamique de leur animation à hauteur de leur plan d'actions et de leur

gouvernance, dans le respect des critères de reconnaissance renforcés détaillés dans l'instruction technique parue le 10 juin 2025.

Les PAT éligibles sont ceux dont la reconnaissance de niveau 2 sur critères renforcés est effective ou en cours de traitement au moment de la candidature ; le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne peut donc déposer une demande de reconnaissance de niveau 2 et concomitamment se porter candidat à un financement au titre de cet appel à candidatures.

Les coûts admissibles doivent être directement liés au PAT de niveau 2. Ils concernent les dépenses nécessaires à la réalisation d'une ou plusieurs action(s) structurante(s) du PAT.

Les dépenses éligibles sont

- Les dépenses directes :
 - Dépenses concernant des personnels affectés temporairement ou recrutés pour la réalisation du projet sur les ressources propres des organismes.
 - Frais de mission des personnels
 - Prestations de services nécessaires à la réalisation du projet (études, conseil, prestations informatiques, consultants, frais liés à l'expérimentation...)
- Des investissements matériels strictement nécessaires à la réalisation de l'action, inférieurs à 40 000 € TTC, portés sur des thématiques pour lesquels il y a peu de dispositif de financement existants et ne pas causer de préjudice important à l'environnement.
- Les dépenses indirectes plafonnées à 8% du budget total du projet.

Sont exclus du financement :

- Le fonctionnement courant des porteurs des actions ;
- Les achats de denrées alimentaires, sauf dans le cas d'une formation ou d'une action d'éducation ;
- Les dépenses liées à la mise en réseau des PAT (dont études ou animation inter-PAT) ;
- Les dépenses de personnel permanent pris en charge par le budget de l'Etat ou collectivités territoriales.

Les dépenses devront être réalisées dans un délai de 36 mois à partir de la signature de la convention de subventionnement.

Les subventions seront comprises entre 40 000 € et 150 000 € par PAT. La subvention ne pourra pas représenter plus de 70% du total des dépenses éligibles du budget global.

Au titre de cet appel à candidatures pour les PAT de niveau 2, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne demande 150 000 euros (70 % de 214 285 euros) répartis en

- 110 350 euros (70 % de 157 643 euros) pour les dépenses directes (minimum de 0,6 ETP pour l'animation du niveau 2 sur 36 mois et études complémentaires dont une sur la massification des commandes dans les cantines scolaires avec prise en compte de la logistique alimentaire) ;
- 27 650 euros (70% de 39 500 euros) pour les investissements matériels dont la future conserverie en projet à SAINT-USUGE ;
- Et 12 000 euros (70% de 17 142 euros) pour les dépenses indirectes limitées à 8% du cout du projet.

Les dossiers complets seront instruits par la DRAAF avec consultation de l'avis des référents alimentation en DDT, de l'ADEME, du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, de la DREETS, de l'ARS et de la DREAL au besoin ; les dates prévisionnelles des comités de sélection sont début octobre et début novembre.

M. Joel CULAS s'interroge sur le projet d'une conserverie à Saint-Usuge. M. Didier LAURENCY explique qu'il s'agit d'un projet communal prévu dans le bourg de la commune, sur un terrain situé derrière la boucherie prochainement réhabilitée. C'est une demande des éleveurs, des pisciculteurs, des cultivateurs et des maraîchers. Une consultation auprès de ces acteurs est en cours. Aucune taille n'est définie à ce jour.

A l'unanimité, le comité syndical :

- ***AUTORISE M. le Président à déposer la candidature.***
- ***AUTORISE M. le Président à signer les documents demandés dans le cadre de cette candidature.***

Objet : Prix de vente de 200 exemplaires des Jeux de société BORDIER

- *Vu la délibération n°2025-025 du 19 mai 2025 relative à la validation de la liste de diffusion des Jeux de société BORDIER ;*
- *Vu la délibération n°2025-022 du 5 juin 2025 prise par le conseil d'exploitation de la Régie « Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne » et relative à la fixation du prix de vente du jeu de société de la Bresse bourguignonne ;*
- *Vu le trophée remis le 11 juin 2025 par la fédération nationale ANPP aux 3 lauréats de l'AMI Jeux BORDIER 2025 dont le Pays de la Bresse bourguignonne ;*
- *Vu l'accord transmis le 17 juin 2025 à la société BORDIER pour la fabrication des 2 000 exemplaires ;*
- *Vu la réception, le 11 juillet 2025, d'un Accusé de Réception de Dossier Incomplet ARDI de la demande LEADER déposée le 21 janvier 2025 sur la plateforme EURO PAC ;*
- *Vu le dépôt complémentaire du 15 juillet 2025 sur la plateforme EURO PAC ;*
- *Considérant les échanges avec le comptable public ;*
- *Considérant la réunion de Bureau du 8 septembre 2025 ;*

Mme Christine BUATOIS, Vice-Présidente en charge du tourisme, rappelle qu'une liste de diffusion a été validée pour 1 800 exemplaires gratuits. Concernant les 200 exemplaires payants, le conseil d'exploitation de la Régie Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne propose les prix de vente unitaires suivants :

- Prix de vente aux revendeurs à prix coûtant soit 19,20 euros TTC ;
- Prix de vente conseillé au public à 29,90 euros TTC ;
- Tarif de vente par les régies de recettes de l'Office de Tourisme : 29,90 euros TTC

Pour rappel, le prix d'achat par exemplaire est de 16 euros HT soit 19,20 euros TTC.

Le jeu sera proposé à la vente dans certains commerces de la Bresse bourguignonne (magasins de jouets, bureaux de tabac-presse) afin de le rendre accessible en différents points du territoire.

Afin de faciliter l'instruction régionale FEADeR, ces 200 exemplaires payants seront exclus de la dépense éligible à LEADER et, conformément au retour régional du 11 juillet 2025, une attestation signée par le comptable public sera à déposer sur la plateforme EURO PAC mais ce document ne sera disponible qu'au terme de l'opération avec un bilan détaillé qui comportera un état des dépenses réalisées (achat des 200 exemplaires), les titres de recettes de la vente de jeux, et éventuellement un état des jeux non vendus.

Mme Christine BUATOIS affirme que le prix de vente sera identique chez tous les vendeurs du territoire. Elle craint que 200 exemplaires ne suffisent pas pour répondre à la demande.

Les jeux seront livrés mi-octobre. Une information sera faite aux élus dès que la date de distribution sera fixée.

A l'unanimité, le comité syndical :

- **VALIDE les prix de vente identifiés ci-dessus.**

Objet : Office de Tourisme : Tarifs des partenariats 2026

- *Vu la réunion de bureau du 8 septembre 2025 ;*
- *Vu la réunion du Conseil d'exploitation de la régie « Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne » le 11 septembre 2025 ;*

Mme Christine BUATOIS, Vice-Présidente en charge du tourisme, indique que l'Office de Tourisme propose chaque année aux acteurs touristiques du territoire des solutions de partenariats. Ceux-ci se traduisent par une mise en avant dans le magazine pratique (annonce professionnelle ou encart publicitaire), dans les e-brochures hébergement et restauration (annonces professionnelle) mais aussi par la proposition de la solution Weebnb pour les hébergeurs (affichage des disponibilités sur le site web de l'Office de Tourisme et synchronisation avec les plateformes de réservation, possibilité de bénéficier d'un site web pour son hébergement, fourniture d'un livret d'accueil utile aux clients, ...). D'autres services sont inclus dans les partenariats tels que la mise à disposition des brochures du partenaire en libre-service dans les bureaux d'information touristique, la diffusion de l'établissement sur l'écran d'accueil, l'affichage des disponibilités en saison dans les bureaux d'information touristique, une publication dédiée sur les réseaux sociaux, la réception des newsletters professionnelles, un accompagnement personnalisé à la mise à jour des informations sur Décibelles Data, l'invitation à un Eductour découverte, la mise à disposition d'un pack documentation).

Les partenariats suivants sont proposés :

Le Partenariat Visibilité :

	Hébergeurs	Restaurateurs	Sites, activités de loisirs, producteurs locaux, artisans d'art..
Tarifs TTC	100 euros	100 euros	100 euros
Contenu du Partenariat	Annonce professionnelle dans la e-brochure correspondant à leur activité (texte, photo, infos pratiques)	Annonce professionnelle dans la e-brochure (texte, photo, infos pratiques) Sets de table durant la saison estivale (quantités limitées)	Annonce professionnelle (texte, photo, infos pratiques) dans le petit guide pratique (5 000 exemplaires)

	+ Service disponibilités et synchronisation des calendriers de la solution Weebnb.		
--	--	--	--

Le Partenariat « + Hébergeurs » (option)

Tarifs TTC	60 euros/an
Contenu de l'option	Site Internet Weebnb ou renouvellement de l'hébergement du site Weebnb : site clé en main aux couleurs de l'OT, disponible en anglais, livret d'accueil numérique, intégrant la gestion des disponibilités.

Le Partenariat Visibilité + (encarts publicitaires dans le magazine (partie guide pratique):

Encart (en page intérieure)	1/4 page	1/2 page
Tarifs TTC	250 euros	400 euros

A l'unanimité, le comité syndical :

- ***VALIDE les tarifs de partenariats commerciaux 2026 qui seront proposés aux acteurs touristiques par la Régie « Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne ».***

Objet : Renouvellement de la ligne de trésorerie

- ***Vu la délibération n°2017-018 du 6 février 2017 concernant l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole ;***
- ***Considérant la réunion de bureau du 8 septembre 2025 ;***

M. Régis GIRARDEAU, Vice-Président délégué au budget et personnel, explique que le renouvellement de la ligne de trésorerie est nécessaire compte-tenu du décalage des versements du FEADER-LEADER 2023-2027.

La ligne de trésorerie permet à l'emprunteur d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirage ») lorsqu'il le souhaite.

Les conditions proposées pour 2025 par le Crédit agricole sont les suivantes (au 4 septembre 2025) :

- Objet : Financement des besoins de trésorerie liés au budget de fonctionnement
- Montant : 200 000 Euros
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt : moyenne mensuelle de l'Euribor 3 Mois (valeur actuelle au 04/09/2025 : 1.99%) + 0,80%
- Taux plancher : 0,80%
- Commission de réservation : 200,00 Euros
- Type d'amortissement : capital IN FINE
- Périodicité des intérêts : intérêts payables à terme échu chaque trimestre civil

M. le Président fait remarquer que cette ligne de trésorerie avait été abandonnée depuis 2 ans mais qu'à ce jour, elle est nécessaire pour faire face au retard de paiement du FEADER-LEADER. Le syndicat ne débloquera cette ligne qu'en fonction des besoins.

A l'unanimité, le comité syndical :

- ***AUTORISE M. le Président à contracter auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Centre-est un emprunt de 200 000 euros.***
- ***AUTORISE M. le Président à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie dans les conditions prévues par ledit contrat.***
- ***AUTORISE M. le Président à signer tout document nécessaire au renouvellement de la ligne de trésorerie.***

Objet : Avis sur le Plan Local d'Urbanisme de la commune de MONTRET

- *Vu le code de l'urbanisme ;*
- *Vu le SCoT de la Bresse bourguignonne approuvé le 26 juin 2017 ;*
- *Vu le projet de PLU de la commune de MONTRET arrêté le 20 février 2025 ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 8 septembre 2025 ;*

Sortie de M. Stéphane BESSON, membre titulaire et maire de la commune de Montret.

Le Président indique que la commune de MONTRET a soumis son projet de plan local d'urbanisme (PLU) à l'avis du Syndicat mixte par un courrier reçu le 9 juillet 2025.

Le projet de PLU comporte les documents suivants :

- un rapport de présentation en 4 tomes (document général, état initial de l'environnement, résumé non technique, annexe étude zones humides),
- un PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable),
- 3 plans de zonage (Sud-Centre, Nord, Centre-Hameaux),
- un règlement écrit accompagné de la liste des emplacements réservés,
- 3 annexes : plan du réseau et zonage d'assainissement, plan du réseau d'eau potable, liste et plan des Servitudes d'Utilité Publiques (SUP).

Le dossier est disponible en consultation dans les locaux du Syndicat mixte.

Le Président rappelle que les documents d'urbanisme locaux (PLU, PLUi ou carte Communale) doivent être compatibles avec le SCoT qui a été approuvé sur leur territoire. La structure porteuse du SCoT a 3 mois pour émettre un avis à compter de la réception du document arrêté.

Après la lecture du document d'analyse technique, le Président propose de donner un avis favorable assorti des quelques réserves détaillées dans l'analyse de la compatibilité, à savoir rajouter des prescriptions spécifiques pour les futures constructions les plus proches de la canalisation de gaz, rajouter une zone humide manquante dans le plan de zonage, interdire les projets commerciaux d'importance (plus de 600 m² de surface de plancher) dans le règlement de la zone U, interdire les nouveaux commerces isolés dans le règlement de la zone Uh, revoir la rédaction du règlement sur la gestion des eaux pluviales qui prête à interprétation, gérer la défense-incendie du projet de l'OAP du Bourg, permettre l'isolation thermique par l'extérieur pour les constructions déjà non-conformes au PLU, revoir les pentes de toit autorisées dans le règlement.

Le service ADS du syndicat a également lu le projet de règlement pour apporter des observations afin de faciliter l'instruction des futures demandes d'urbanisme. A voir si la commune décide de prendre en compte ou non les remarques émises.

Pour conclure, M. le Président souligne un document d'urbanisme bien pensé et ambitieux.

A l'unanimité, le comité syndical :

- APPROUVE l'avis favorable avec réserves au projet arrêté du PLU de MONTRET.

Objet : Avis sur le projet de la révision du Schéma de Cohérence Territorial – Air Energie Climat de Grand Bourg Agglomération

- *Vu les articles L.132-7 à L.132-11 du Code de l'Urbanisme relatifs aux Personnes Publiques Associées ;*
- *Vu le SCoT de la Bresse bourguignonne approuvé le 26 juin 2017 ;*
- *Vu le courrier de Grand Bourg Agglomération le 15 juillet 2025 indiquant que le projet de SCoT-AEC a été arrêté ;*
- *Vu le projet de Schéma de Cohérence Territoriale – Air Energie Climat arrêté par délibération en date du 7 juillet 2025 ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 8 septembre 2025 ;*

Le Président indique que Grand Bourg Agglomération a soumis son projet de SCoT-AEC à l'avis du Syndicat mixte par un courrier reçu le 15 juillet 2025. En effet, le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne en tant que territoire voisin est Personne publique associée dans ce dossier et, qu'à ce titre, il donne son avis sur le projet.

L'ensemble des documents du projet arrêté du SCOT-AEC Grand Bourg Agglomération est disponible sur le site web de Grand Bourg Agglomération (onglet Fonctionnement de la collectivité / SCoT / Dossier Arrêt Projet ») ainsi que dans les locaux du Syndicat mixte.

Une présentation synthétique du projet, jointe aux convocations, est faite en s'appuyant sur les thématiques pour lesquelles les territoires sont le plus en interaction : armature territoriale, développement économique, trame verte et bleue.

Le but de cette analyse est aussi pédagogique. Elle peut donner des idées à intégrer dans le SCoT valant PCAET de la Bresse bourguignonne.

A l'unanimité, le comité syndical :

- ***EMET un avis favorable au projet de SCoT Grand Bourg Agglomération en tant qu'il ne nuit pas au développement durable de la Bresse bourguignonne tel que prévu dans notre propre SCoT.***

Questions diverses

- **Programme européen LEADER financé par le FEADER 2023-2027 :**
 - Courrier régional du 17 juin 2025 annonçant la suspension des consultations écrites et le renforcement de la traçabilité du respect du double quorum ainsi que celle de l'absence de conflits d'intérêt (décisions régionales prises suite à un audit de la Commission Européenne réalisé en novembre 2024 sur 15 dossiers LEADER à l'échelle nationale dont 2 de Bourgogne-Franche-Comté).
 - Comité de Programmation du 8 septembre 2025 dont le premier dossier programmé pour la période 2023-2027 (40 393,68 euros pour l'ingénierie LEADER 2024) et la présentation du coût de sécurisation du réseau informatique pour avoir un accès complet à EURO-PAC (7 997,17 euros TTC pour 3 devis : 1 188 pour la mise en place, 372,37 pour l'installation du nouvel antivirus sur les 11 postes et 6 436,80 pour 36 mois du contrat de maintenance facturé au mois).
 - Réunion technique entre l'autorité de gestion régionale et les GAL le 30 septembre 2025 puis réunion politique le 14 octobre.
- **Contrat TEA 2022-2028 financé par le Conseil Régional :**
 - Courrier régional du 5 juin 2025 rappelant, notamment, le respect des enveloppes prévisionnelles inscrites dans les différents axes des TEA et la prise en compte des dossiers éligibles déposés, au plus tard le 31 décembre 2025, au stade DCE approuvés.
 - Formations régionales des 11 et 20 juin 2025 pour le dépôt des dossiers TEA sur la plateforme AIR re paramétrée avec les nouvelles écoconditionnalités puis transmission des informations aux porteurs de projets programmés TEA dont SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN pour la phase 2 concernant la réhabilitation de sa friche située au centre bourg et de son champ de foire attenant (462 339 euros programmés fin novembre 2024 après les 132 465 euros attribués pour la phase 1).
 - 807 531 euros attribués le 27 juin 2025, sur la base des anciennes écoconditionnalités, à Bresse Louhannaise Intercom' pour la construction éco-conditionnée d'un complexe sportif à BRANGES (649 780 euros attribués pour la grande salle multisports et 157 751 euros attribués pour la petite salle de danse ; montants conformes à la programmation).
 - Dépôt le 30 juin 2025 sur la plateforme AIR du dossier TEA « Signalétique le long de la Voie Verte La Bressane » par la Régie Office de Tourisme (9 750 euros programmés fin novembre 2024).
 - Dépôt le 20 juillet 2025 sur la plateforme AIR du dossier TEA « Rénovation énergétique du restaurant » par BAUDRIERES suite à la réunion du 10 juin 2025 sur place avec l'équipe de maîtrise d'œuvre (architecte, économiste, thermicien et écologue) pour vérifier, avec la Direction Aménagement du Territoire, le respect des nouvelles écoconditionnalités régionales (215 400 euros programmés fin novembre 2024).
 - Audition, le 8 septembre 2025, de l'association TREMPLIN pour la construction éco-conditionnée d'un Tiers-Lieu à PIERRE-DE-BRESSE (reliquat de 269 343 euros sur l'axe 2 TEA « Attractivité services » + éligibilité au volet rural du FEDER 2021-2027 au titre de la fiche-action « Villages intelligents »).
- **Volet rural du FEDER 2021-2027 avec :**

- Poursuite des échanges avec les porteurs de projets orientés vers le FEDER rural, dont SAINT-USUGE au titre de la fiche-action « Renouvellement urbain en milieu rural » dorénavant éco-conditionnée, pour le dépôt des dossiers complets sur la plateforme E-SYNERGIE.
- Confirmation régionale du 26 juin 2025 sur la consommation théorique, via les lettres d'intention déposées depuis 2023 à l'échelle des 31 TEA éligibles, des 33 millions d'euros affectés au volet rural du FEDER 2021-2027 et rappel régional suivant « La règle d'instruction reste « le traitement dans l'ordre de complétude des dossiers » (c'est donc bien la date de dépôt de dossier complet sous E-SYNERGIE qui permet de prendre rang) ».
- Information régionale du 21 aout 2025 sur l'éventuelle clôture, courant septembre 2025, de l'accès E-SYNERGIE pour les nouveaux porteurs de projets éligibles au FEDER rural.
- 865 671 euros déjà notifiés à l'échelle du TEA de la Bresse bourguignonne (459 374 à LOUHANS-CHATEAURENAUD pour la passerelle sur le Solnan et 406 297 à BRANGES pour la construction éco-conditionnée, à la place d'une maison inoccupée, d'un bâtiment dédié à la santé) et plusieurs autres dossiers déposés sur E-SYNERGIE dont ceux de SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN (cheminement piéton le long de la RD 978, etc.) et LOUHANS-CHATEAURENAUD (démolition de l'ancienne piscine, travaux paysagers dans le quartier des Cordeliers, etc.).

- **Certificats d'Economies d'Energie CEE avec :**

- Plusieurs fiches d'opération CEE révisées ou créées pour la mobilité électrique dont un nouveau « Coup de pouce » pour les particuliers avec le financement du bonus écologique.
- Amplification de la mobilisation des CEE dans le cadre de « MaPrimeRenov' » avec un arrêté ministériel pour que la part CEE passe de 30 à 60% afin de permettre à l'ANAH de mettre en œuvre une politique de rénovation d'ampleur des logements énergivores.
- Renforcement de la lutte contre les fraudes aux aides publiques dont les CEE dans le cadre de la loi « Cazenave » du 30 juin 2025.
- Poursuite de l'éligibilité à la prime CEE des installations de chaufferies bois avec réseau (SAINT-USUGE, BRANGES, OUROUX-SUR-SAONE, etc.) et des rénovations énergétiques des bâtiments publics dont les écoles (prime cumulable avec EFFILOGIS financé par le Conseil Régional, le FEDER dont l'édition 2025 de son appel à projets « Bâtiments exemplaires », la DSIL de l'Etat, etc.).

- **Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique CRTE de l'Etat avec :**

- Journée nationale du 2 juin 2025 à DIJON sur les mobilités rurales dont la présentation d'un TAD mutualisé entre 2 Communautés de Communes de Côte d'Or.
- Journée nationale « ANCT Tour » du 3 juin 2025 à DIJON avec 4 grandes conférences, 6 villages thématiques, etc.
- 650 000 euros de Fonds Vert attribués à SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN pour le recyclage foncier de sa friche situé au centre bourg (visio partenariale organisée le 10 juillet 2025 pour l'articulation avec le FEDER rural et le TEA).
- Forum territorial 71 du 3 juillet 2025 avec la déclinaison départementale de la feuille de route régionale présentée lors de la COP BFC du 26 mai 2025 et avec une demande de travail sur la gouvernance et l'animation locale de la transition écologique
 - via des territoires avec une gouvernance unique CRTE et TEA permettant, à minima des revues de projets collectives (le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a installé cette gouvernance unique depuis octobre 2024)

- en développant une animation locale pour améliorer les actions existantes et orienter les actions à venir (privilégier les actions à fort impact, massifiantes, etc.)
 - et en association l'ensemble des acteurs.
- Courrier du 29 août 2025 à M. le Préfet de Saône-et-Loire après l'échec de la demande de financement FNADT envoyée suite au recrutement, le 1er avril 2025, du chargé de mission pour la réussite de la transition écologique.
- **Conseil de développement du Pays de la Bresse bourguignonne :**
 - Un Bresse Débats a eu lieu le 13 juin 2025 sur le thème « Vivre sa retraite en Bresse ». Celui prévu le 12 septembre sur l'apiculture-miel a été annulé.
 - Invitations du CESER BFC pour la rencontre du 2 juin 2025 avec les Conseils de développement et pour l'assemblée plénière du 24 juin (avec un discours par la Présidente Elise MOREAU de soutien aux CODEV menacés de suppression dans le cadre d'une proposition de Loi adoptée au Sénat) puis demande, le 7 juillet, à chaque CODEV de désigner un membre référent CESER.
- **Avancement des études de la révision du SCoT valant PCAET :**
 - **Réunion de lancement le 17 juin** : validation du déroulé de la mission et attendus de l'Etat et de la Région.
 - **Séminaire des élus le 8 juillet** sur le thème de l'Urbanisme Favorable à la Santé (UFS) : 40 élus représentant 32 communes et les 4 Communautés de communes du territoire.
 - Présentation du **diagnostic du volet Air Energie Climat le 30 septembre** en présence des partenaires.
 - Les supports, les comptes-rendus et le porté à connaissance de l'Etat sont disponibles sur : <https://www.pays-bresse-bourguignonne.com/le-scot/revision/>
 - Selon les modalités de concertation de la délibération n°2024-058, les communautés de communes doivent insérer un lien vers cette page depuis leur site web.**

- **Bilan de Bress'Addict**

Mme Christine BUATOIS et la Directrice de l'Office de Tourisme présentent le bilan chiffré du programme : 20 concerts (20 restaurants, 1433 repas, 1940 personnes), 30 Mardis Gourmands (8 partenaires, 386 personnes dont 59 enfants), 54 Jeudis Insolites (16 partenaires, 678 personnes dont 174 enfants) et 13 visites guidées (107 personnes).

Au total, c'est environ 3111 personnes qui ont participé au programme Bress'Addict sur plus de 100 événements et sur 18 communes.

- **Présentation de la nouvelle identité visuelle de l'Office de Tourisme :**

Mme Christine BUATOIS et la Directrice de l'Office de Tourisme présentent la nouvelle identité visuelle de l'Office de Tourisme, validée par le Conseil d'exploitation le 11 septembre 2025. Celle-ci représente, avec le monogramme BB, une identité forte, immédiatement reconnaissable.

Les courbes du logo symbolisent :

- * La beauté naturelle de nos paysages et notre cadre naturel préservé.
- * L'accueil chaleureux et les liens entre les habitants et les visiteurs.
- * Les routes et chemins invitant à la découverte et l'exploration du territoire.

La palette de couleurs du logo principal traduit également l'esprit du territoire :

- * Vert naturel : prairies et engagement pour un tourisme durable et rural
- * Vert foncé : forêts et espaces préservés
- * Orange brique : chaleur humaine, convivialité et références à l'architecture traditionnelle.

Le logo est également décliné par thématique. Les différentes versions pour le fluvial, la gastronomie, le patrimoine et l'événementiel, sont présentées.

La Bresse bourguignonne revendique une identité vivante, joyeuse, accessible, avec la proposition d'une série de signatures audacieuses, parmi lesquelles « Viens te la couler douce BB » ou « Tu vas vibrer BB ».

Un logo secondaire « institutionnel » a également été validé pour les usages officiels, communications institutionnelles et administratives.

Quelques exemples d'utilisation de ce nouveau logo sont présentés.

- **Candidature « Une seule santé » :**

Elle a été rejetée le 11 juillet 2025 par l'ARS Bourgogne Franche Comté. Le dossier a été apprécié mais pas assez argumenté.

- **Appels à volontariats Arcad'elles 2025 :**

La chargée de mission Santé aurait besoin de 5 personnes pour s'engager en tant que signaleurs dimanche 5 octobre 2025. Arcad'elles prend chaque année plus d'ampleurs et nécessite plus de bénévoles pour garantir le bon déroulement de la manifestation.

La date prévue pour la prochaine réunion du comité syndical est le lundi 15 décembre 2025 à 17h30 avec une réunion de bureau le lundi 1^{er} décembre 2025.

Fin de la séance : 19h40